



INFORMATION MUNICIPALE

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie commémorative du 11 novembre 2020 se tiendra aux monuments aux morts des 5 communes déléguées **en comité restreint en l'absence du public.**

Le Maire de la commune déléguée, la conseillère déléguée aux cérémonies commémoratives, des élus, un représentant de l'association des Anciens Combattants et porte-drapeau seront présents aux côtés du Maire de Moret-Loing-et-Orvanne pour la lecture des messages officiels, le dépôt de gerbes et la minute de silence.